GRAND CONSEIL

Motion Cédric Castella 003.02
GC

Loi portant règlement du Grand Conseil (art. 32, al. 1, 3e phrase)

(dépôt)

Par voie de motion, je demande de compléter comme suit d'un 3e membre de phrase l'article 32 al. 1 de la loi portant règlement du Grand Conseil: *«[1] … et de la Commission de justice qui est composée de onze membres»*.

(Sig.) Cédric Castella, député

(développement : transmis séparément)

20 décembre 2001